

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Colle de bricolage  
 Code du produit : 100ml 250ml 500ml 1l 2l 5l  
 Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
 Catégorie d'usage principale : Utilisation par les consommateurs  
 Utilisation de la substance/mélange : Colle de bricolage

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etablissementen Tobias NV  
 Statiestraat 156A  
 1570 Tollembeek - BELGIUM  
 T +3254260551 - F +32.54.26.05.52  
[info@bouhon.net](mailto:info@bouhon.net)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32.54.26.05.51  
 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases supplémentaires : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.  
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° index CE) 613-088-00-6	< 0,1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5;911-418-6 (N° index CE) 613-167-00-5	< 0,01	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom de la substance	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° index CE) 613-088-00-6	( 0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5;911-418-6 (N° index CE) 613-167-00-5	( 0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 ( 0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 ( 0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 ( 0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 ( 0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

##### **4.1. Description des premiers secours**

Conseils supplémentaires	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation	: Emmenez la victime prendre l'air, gardez-la au chaud et au repos. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

##### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation	: Pas d'effets adverses prévus.
Contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	: Pas d'effets adverses prévus.
Ingestion	: Pas d'effets adverses prévus.

##### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur à sec. Sable .
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

##### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques spécifiques	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO2).

##### **5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie	: Évacuer la zone. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Autres informations	: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

###### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

Pour les non-secouristes	: Eloigner le personnel superflu. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
--------------------------	--

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser .

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Remettre le capuchon en place immédiatement après utilisation.

Mesures d'hygiène : Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Ne pas geler.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de bricolage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)		
Autriche	MAK (OEL TWA)	0,05 mg/m <sup>3</sup> (5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one and 2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1)
Suisse	MAK (OEL TWA) [1]	0,2 mg/m <sup>3</sup> (inhalable dust)

Indications complémentaires : Procédures de contrôle recommandées : Contrôle de l'air respiré par les personnes. Contrôle de l'air ambiant

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesure(s) d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.
- Equipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) . Matériau approprié: Caoutchouc butyle. Temps de rupture : >8h. Epaisseur du matériau des gants: >0,3mm. La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
- Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire appropriée (EN166): Lunettes de sécurité
- Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Veiller à une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (DIN EN 136). Type de filtre: AX (EN14387). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)
- Protection contre les dangers thermiques : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement dédié.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Liquide
- Apparence : Liquide.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : légère.
- Seuil olfactif : Données non disponibles

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

pH	: 5,1 – 6 (23°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Données non disponibles
Point de congélation	: 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C (1000 hPa)
Point d'éclair	: > 55 °C
Température d'auto-inflammation	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, Liquide
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur	: Données non disponibles
Densité relative	: Données non disponibles
Solubilité	: Eau: Miscible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Données non disponibles
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

## **9.2. Autres informations**

### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aucun(es) dans des conditions normales. Référence à d'autres rubriques: 10.4 & 10.5.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas geler. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

### 10.5. Matières incompatibles

substances oxydantes . Acides . Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Référence à d'autres rubriques 5.2.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (59965-84-9)	
DL50/orale/rat	53 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	87,12 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
DL50/orale/rat	1020 mg/kg
DL50/cutanée/rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
pH: 5,1 – 6 (23°C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
pH: 5,1 – 6 (23°C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Colle de bricolage	
Viscosité, cinématique	Données non disponibles

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### **11.2.2 Autres informations**

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Propriétés environnementales : Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement", la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Colle de bricolage**

Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Colle de bricolage**

Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Données non disponibles
---	-------------------------

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)**

Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	1,3 (at 25 °C)
---	----------------

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Colle de bricolage**

Mobilité dans le sol	Données non disponibles
----------------------	-------------------------

Tension superficielle	Données non disponibles
-----------------------	-------------------------



	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Colle de bricolage</b>	
Résultats de l'évaluation PBT	Non applicable

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés : Non applicable  
par les propriétés perturbant le système  
endocrinien

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Données non disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Catalogue européen des déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Les codes déchets devraient être assignés par l'utilisateur, de préférence après discussion avec les autorités en charge de l'élimination des déchets  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09,  
150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus .

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Non applicable				

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 10 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable

##### **- Transport par voie terrestre**

Non applicable

##### **- Transport maritime**

Données non disponibles

##### **- Transport aérien**

Données non disponibles

##### **- Transport par voie fluviale**

Données non disponibles

##### **- Transport ferroviaire**

Données non disponibles

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Code: IBC : Non applicable.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **15.1.1. Réglementations UE**

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006:

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### **15.1.2. Directives nationales**

###### **France**

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
na	Not Applicable	na	na

###### **Allemagne**

Référence réglementaire : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 11 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

Classification de risque selon le VbF : Non applicable  
 Classe de stockage (Allemagne) (LGK) : LGK 12 - Liquides ininflammables  
 Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### **Pays-Bas**

Waterbezwaarlijkheid : B (4) - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen  
 SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
 SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
 SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
 SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
 SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour : 1-2-3-4-15-16.

2.3	Texte PE	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.2	Prescriptions particulières concernant l'emballage	Ajouté	
7.2	Chaleur et sources d'ignition	Ajouté	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Modifié	
9.2	Informations concernant les classes de danger physique	Ajouté	
9.2	Autres caractéristiques de sécurité	Ajouté	
11.2	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
14.7	Transport maritime	Ajouté	

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 12 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

	en vrac conformément aux instruments de l'OMI		
15.1	Installations classées	Ajouté	
15.1	Classe de danger pour l'eau (WGK)	Modifié	
15.1	Waterbezwaarlijkheid	Modifié	

**Abréviations et acronymes:**

	ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008 IATA = Association internationale du transport aérien IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
	EC50 = Concentration effective médiane
	LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
	LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
	NA = Non applicable
	TLV = Valeurs seuil
	TWA = Moyenne pondérée dans le temps
	STEL = Valeur limite à court terme persistante, bioaccumulable et toxique
	vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).
	WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande) sans danger pour l'eau (nwg)
	ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
	BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
	DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
	DNEL = Dose dérivée sans effet
	EL50 = Median effective level
	ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
	ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
	EWC = Catalogue européen des déchets
	LL50 = Taux létal médian
	NOEC = Concentration sans effet observé
	NOEL: dose sans effet observé
	NOELR = Taux de charge sans effet observé
	NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
	NOAEL = Dose sans effet toxique observé
	N.S.A. = Non spécifié ailleurs
	OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme
	PNEC = La concentration prévisible sans effet
	Relation quantitative structure-activité (QSAR)
	STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
	VOC = Composés organiques volatils

Sources des principales données utilisées dans la fiche : Fabricant/fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Informations sur le fournisseur. LOLI.

Autres informations : Classification - Méthode d'évaluation: Méthode de calcul CLP (Article 9).

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 13 / 13
		Révision nr : 4.0
	<b>Colle de bricolage</b>	Date d'émission : 08/03/2022
		Remplace la fiche : 04/08/2016

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]  
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.